



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le port du masque par les plus jeunes

Question écrite n° 38459

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la question du port du masque par les plus jeunes. Le 11 mai 2020 a marqué le début de l'obligation du port du masque chez les enfants à partir de 11 ans, obligation étendue à partir de 6 ans dès le 29 octobre 2020. De nombreux professionnels de santé (médecins, pédiatres, pédopsychiatres) et de l'enfance alertent sur les dangers de cette mesure depuis sa mise en place et dénoncent un bilan lourd et préoccupant. Le Professeur Didier Pittet, épidémiologiste et conseiller du Président de la République dans sa stratégie de gestion de crise sanitaire, après avoir rappelé le rôle insignifiant des enfants dans la transmission du virus, affirme que le masque est extrêmement gênant dans l'apprentissage et ne devrait pas être porté par les enfants du très jeune âge. Le fait qu'aucune étude d'impact n'ait été diligentée en milieu scolaire est préoccupant dans la mesure où les dégâts causés par l'application de ces mesures ne peuvent être quantifiés et évalués. La Société française de pédiatrie cite clairement dans son rapport ses inquiétudes sur ce sujet : « La santé mentale et sociale ne doit pas être sacrifiée en contexte pandémique mais rester une priorité sanitaire au regard des enjeux pour les années à venir. Nous avons le devoir de protéger la santé globale des plus jeunes ». Ainsi le port du masque entraîne chez les plus jeunes non seulement des troubles physiques et psychiques mais également sociaux. Les plus jeunes ne voient pas les visages des professionnels de l'enfance qui les accompagne : c'est un climat malsain qu'il faut adapter. Pour ce qui concerne les impacts physiques ou psychologiques, de nombreux pédiatres témoignent de souffrances de leurs jeunes patients liées aux masques parmi lesquelles figurent l'hypercapnie, les saignements de nez, les problèmes dermatologiques, les problèmes dentaires et buccaux, les infections labiales, les troubles somato-psychiques, les anxiétés ou phobies scolaires. Elle lui demande donc si le Gouvernement compte revenir sur les mesures imposant le port du masque pour les plus jeunes et s'il compte adopter des mesures afin que l'accompagnement des enfants puisse se faire de manière adaptée sans que soit imposé le port du masque.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38459

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3562

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)